



# FISCALITÉ ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## 2024 : une décision difficile pour les élus mais pourtant nécessaire

**Le Conseil Communautaire, réuni le 10 avril dernier, a décidé d'une augmentation modérée des taux de fiscalité. Cette décision vise à répondre aux besoins croissants de la communauté tout en maintenant un équilibre financier nécessaire à son développement. Plusieurs raisons expliquent cela :**

### L'inflation

Tout comme les ménages, la collectivité assume dans son quotidien le coût de fonctionnement de beaucoup d'équipements (écoles, maison de santé, médiathèques, espaces France Services, piscine) et voit ainsi ses dépenses énergétiques augmenter fortement.

### Des décisions politiques prises par le gouvernement « pour le pouvoir d'achat »

En décidant de supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales, le gouvernement a décidé d'augmenter le pouvoir d'achat des Français, ce dont on peut se réjouir sur le principe, mais cette mesure s'est faite au détriment des politiques locales et des collectivités.

En compensation, la collectivité bénéficie d'une part de la recette de la TVA nationale ; celle-ci étant estimée pour l'année en cours, l'État n'est plus en mesure de garantir un niveau de ressources au moment du vote du budget, qui est, rap-

pelons-le, le moment clé dans la vie politique de l'intercommunalité qui détermine la nature et le montant prévisionnel de ses dépenses et des recettes.

Pour lutter contre les effets de l'inflation sur le pouvoir d'achat, le gouvernement a pris les décisions d'augmenter la rémunération des fonctionnaires, tout comme les pensions de retraite ou le SMIC, mais il a également fait le choix de faire porter cette charge aux collectivités sans moyens financiers ou compensations supplémentaires.

### Une politique volontariste exercée sur le territoire

Les élus de la CCAM se mobilisent pour répondre aux besoins du territoire en faisant bien souvent le choix de l'expérimentation et de l'innovation.

Aussi, pour répondre aux défis et aux différents enjeux sociétaux et économiques, la collectivité a étendu ses compétences depuis la création de son nouveau périmètre en 2017.

Les résultats de cette politique volontariste sont déjà mesurables ne serait-ce qu'en matière de santé, où, malgré un équilibre fragile, les départs en retraite de médecins généralistes sur le territoire ont été compensés par l'arrivée de nouveaux médecins libéraux et/ou salariés.

**Depuis 2020, la collectivité a réussi à maintenir les impôts locaux, même dans un contexte difficile. Cela a été rendu possible grâce aux efforts des services et des élus pour réaliser des économies et limiter les dépenses.**

### Des économies liées à la mutualisation :

Pour rappel, en 2017 trois collectivités ont fusionné pour créer la Communauté de Communes Adour Madiran. Puis, en 2019 le syndicat Val d'Adour Environnement a été dissous pour être intégré à l'intercommunalité. En 2024, les effets de ces fusions portent leurs fruits, notamment en termes de moyens humains avec des départs en retraite non remplacés. A titre d'exemple, la direction du nouveau « Pôle environnement » a été reprise en interne, sans recrutement, tout comme la direction des services techniques. Il en va de même pour tous les services supports qui ont été redimensionnés (comptabilité, ressources humaines, communication, etc.). Les départs en retraite ont ainsi permis le recrutement dans des services en tension et le redéploiement des ressources suivant les priorités.

### . Des décisions politique fortes

La plus symbolique est sans doute la mise en place de la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours. Elle a permis d'économiser sur les coûts de fonctionnement du service, que ce soit en carburant ou en entretien des véhicules. Sans ces économies, le coût du traitement des ordures ménagères aurait des conséquences lourdes pour les ménages ; à titre d'exemple, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes payée dans le traitement de nos ordures ménagères est passée de 15 € la tonne de déchets incinérés en 2019, à 24 € la tonne en 2024.

On pourrait également mentionner un changement d'orientation dans l'offre culturelle qui a conduit à une réduction de plus de la moitié de l'enveloppe attribuée à la programmation. Toutefois, le nouveau format du « Ciné-Théâtre » connaît un franc succès en termes de fréquentation avec une salle comble à chaque représentation.

### . Une diminution du patrimoine de la collectivité :

Au fil des années et des opportunités, la CCAM a réduit son patrimoine au bénéfice d'entreprises ou de collectivités qui participent au développement du territoire. C'est ainsi que le bâtiment Tujague, sur la commune de Vic-en-Bigorre, a été vendu en 2022 au Relais ou que l'ancien pôle administratif de la Communauté de Communes Val d'Adour Madiranaise a été cédé à la commune de Maubourguet afin de permettre l'installation de l'antenne du Service de Gestion Comptable de Tarbes et le service facturier Adour Madiran, fruit d'une mutualisation DGFIP / CCAM. Ces ventes ont généré des économies directes en matière de coûts d'entretien, d'assurance et de taxe foncière.

En dépit de ces efforts pour contenir l'augmentation, des dépenses sont incompressibles (paiement des salaires, énergie, dépenses alimentaires pour les écoles...). La collectivité poursuivra ses efforts en matière de gestion, mais doit pour autant répondre présente et continuer à relever les défis de notre territoire.

De plus, le niveau d'incertitude des recettes de la collectivité n'a jamais été aussi élevé. Cette incertitude découle de plusieurs facteurs, notamment la baisse de la consommation des services due à la croissance de la population sur notre territoire, aux compensations incertaines des recettes fiscales de l'État ainsi qu'à l'absence des bénéfices directs pour la collectivité liés au développement économique du territoire, qui, par les réformes pour la réindustrialisation du pays, ne profite plus directement à la collectivité.

En conséquence, l'équilibre financier de la collectivité est clairement remis en cause, obligeant cette dernière à augmenter ses recettes au travers de la fiscalité 2024.

**Les élus ont donc approuvé une augmentation modérée des taux de fiscalité en actionnant l'ensemble des taux pour lesquels elle reste décisionnaire et ont lancé un travail conjoint DDFIP/CCAM/Communes pour une fiscalité plus juste sur notre territoire. Toutefois, dans le contexte de crise agricole actuel, les élus ont fait le choix de limiter la hausse sur le Foncier Non Bâti. Cette approche équilibrée vise à assurer la solidarité fiscale tout en tenant compte des enjeux locaux et environnementaux.**

